

JACHÈRES MELLIFÈRES

FICHE TECHNIQUE



UNE JACHÈRE MELLIFÈRE, QUEL INTÉRÊT ?

La fonction première des jachères mellifères est de **fournir des ressources alimentaires en nectar et pollen** pour les abeilles et l'ensemble des insectes pollinisateurs (abeilles sauvages, bourdons, papillons, nombreuses mouches...), mais aussi de nombreux insectes auxiliaires (syrphes, chrysopes, hyménoptères parasitoïdes...).

En complément, elles assurent **les mêmes services que les jachères et les couverts** :

- Stockage de carbone sous forme de matière organique.
- Préservation de la structure du sol, protection contre l'érosion et le lessivage
- Stimulation de l'activité biologique du sol.
- Piégeage des nitrates et/ou fixation symbiotique.
- Limitation du développement des adventices.
- Habitat, corridor de déplacement mais aussi ressource alimentaire pour la faune.

Les jachères mellifères participent également par leur floraison à la beauté et **la diversité des paysages**.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES : LA DEMANDE D'AIDE PAC

À la différence d'une culture intermédiaire qui pourrait également être composée d'espèces mellifères, la jachère mellifère est une culture principale déclarée lors de la demande d'aides PAC. Pour être reconnue, la surface concernée doit :

- **Être implantée d'un mélange d'au moins 5 espèces favorables aux polliniseurs** parmi la liste des espèces fixée (ci-contre).
- **Ne faire l'objet d'aucune utilisation, ni valorisation** (ni fauche pour mobilisation de la ressource, ni pâture) **pendant une période de 6 mois du 15 avril au 15 octobre**.
- **Ne faire l'objet d'aucune utilisation de produits phytosanitaires pendant la période d'interdiction de valorisation.**

Les surfaces en jachère mellifères doivent être identifiées par le code « JAC » et la précision « 002 – Jachère mellifère ».

La jachère mellifère est reconnue comme élément favorable à la biodiversité. 1 m² de jachère mellifère donne une surface équivalente de 1,5 m² dans le calcul de la surface d'Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) et de terres en jachères dans la PAC 2023-2027.

Les agriculteurs souscrivant une MAEC Eau sont tenus de mettre en place de la jachère mellifère sur une surface équivalente à 1 % de leur surface en Terres Arables.

Liste nationale des espèces mellifères pour les jachères mellifères déclarées en IAE (Arrêté du 14/03/2023)

Achillée <i>Achillea millefolium</i>	Nigelle de Damas <i>Nigella damascena</i>
Agastache fenouil ou Hysope anisée <i>Agastache foeniculum</i>	Onagre bisannuelle <i>Oenothera biennis</i>
Bleuet des moissons <i>Cyanus segetum</i>	Origan commun <i>Origanum vulgare</i>
Bourrache officinale <i>Borago officinalis</i>	Phacélie à feuilles de Tanaisie <i>Phacelia tanacetifolia</i>
Campanule <i>Campanula spp</i>	Pulmonaire officinale <i>Pulmonaria officinalis</i>
Centaurees <i>Centaurea sp</i>	Sainfoin, Esparrette <i>Onobrychis viciifolia</i>
Consoude des marais <i>Sympyrum officinale</i>	Sarrasin <i>Fagopyrum esculentum</i>
Coquelicot <i>Papaver rhoeas</i>	Sauge <i>Salvia spp</i>
Fève Fèverole <i>Vicia faba</i>	Souci <i>Calendula officinalis</i>
Gesse <i>Lathyrus sativus</i>	Trèfle d'Alexandrie <i>Trifolium alexandrinum</i>
Knautie, Scabieuse <i>Knautia spp., Scabiosa spp</i>	Trèfle hybride <i>Trifolium hybridum</i>
Lotier corniculé <i>Lotus corniculatus</i>	Trèfle incarnat <i>Trifolium incarnatum</i>
Luzerne <i>Medicago sativa</i>	Trèfle rampant <i>Trifolium repens</i>
Luzerne lupuline Minette <i>Medicago lupulina</i>	Trèfle renversé, Trèfle de Perse <i>Trifolium resupinatum</i>
Marguerite <i>Leucanthemum vulgare</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet <i>Trifolium pratense</i>
Mauve alcée <i>Malva alcea</i>	Valériane <i>Valeriana spp</i>
Mauve musquée <i>Malva moschata</i>	Verveine officinale <i>Verbena officinalis</i>
Mauve sauvage Grande mauve <i>Malva sylvestris</i>	Vesces <i>Vicia spp</i>
Mélilot <i>Trigonella spp</i>	Vipérine commune <i>Echium vulgare</i>



Syndicat des Eaux
du Bas-Léon

SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON
2 route de Pen ar Guéar - KERNILIS
Tel : 02 98 30 75 27
contact.basleon@orange.fr
www.syndicatdesEAUXbasleon.bzh

Technicien Agricole

Denis LE HIR
Tél. 02 98 30 75 22 / 07 57 07 92 78

METTRE EN PLACE DES JACHÈRES MELLIFÈRES

LOCALISATION DE LA JACHÈRE DANS LE PARCELLAIRE

Plusieurs dispositions de la jachère peuvent être envisagées :

- **L'occupation d'un ou de plusieurs coins de parcelle** peut valoriser des zones du parcellaire plus difficiles à exploiter (coins de parcelles contraignant pour la mécanisation, zones moins fertiles, surfaces non épandables, zones non traitées, zones humides en hiver). Il sera intéressant de les placer autant que possible au contact des zones naturelles alentours pour assurer la transition entre les espaces sauvages et les espaces agricoles.
- **La disposition en bandes fleuries sur un ou plusieurs côtés de la parcelle** favorise la biodiversité (habitat, alimentation et déplacements). Les bandes fleuries complètent alors l'effet bénéfique de la haie ou l'assurent quand le bocage n'existe pas.
- La jachère peut aussi être implantée **en bandes fleuries intra-parcellaires**. Cette disposition est intéressante si on cherche à favoriser l'activité des auxiliaires pour la protection des cultures (carabes, syrphes, punaises anthocorides...). Le rayon d'action de certains auxiliaires est limité. Ces bandes intra-parcellaires pourront être en continuité avec une haie ou une bande fleurie en bordure de parcelle pour favoriser la répartition des auxiliaires sur la parcelle.

La longévité des jachères semées sera **variable** selon les caractéristiques des plantes associées :

- Jachère annuelle.
- Jachère pluriannuelle (2 à 3 ans).
- Jachère pérenne (5 ans).

En fonction des objectifs et des contraintes de l'exploitation, il est donc possible d'envisager **plusieurs combinaisons**.

IMPLANTATION

Les semences sont de petite taille. La préparation de sol doit être adaptée (type Colza d'hiver) pour une implantation rapide de la jachère :

1. **Préparer un lit de semence fin et propre.**
2. **Semer le même jour** que la dernière intervention de préparation du sol pour ne pas désavantager la jachère par rapport aux adventices. **Semer à 1 cm de profondeur**. Ajouter au mélange, si nécessaire pour le bon fonctionnement du semoir, une matière inerte (semoule par exemple).
3. **Passer un rouleau** pour améliorer le contact sol-graine.

EN FIN DE FLORAISON

- Faucher **au ras du sol** ou broyer **les jachères annuelles**.
- Faucher **les mélanges pluriannuels à 10-15 cm de hauteur** pour permettre le maintien des vivaces.



S'APPROVISIONNER EN SEMENCE

L'offre de semences pour l'implantation de jachères mellifères est rare chez les vendeurs d'agrofournitures du territoire. Soyez vigilants car certains couverts commercialisés comme "couverts mellifères" ne comportent pas suffisamment d'espèces autorisées. Vous trouverez ci-dessous **une liste non exhaustive** de semenciers proposant des mélanges de graines répondant aux exigences de la jachère mellifère :

- AGROSEMENS
www.agrosemens.com
Tél. 04 42 66 78 22
Produits : Jachère fleurie
- BARENBRUG
www.barenbrug.fr
Tél. 01 60 06 81 00
Produits : Barauxil, Barfleur Pollen, Barfleur Rucher
- CERIENCE
www.cerience.fr
Tél. 02 41 79 63 21
Produits : Gamme Meliflore
- DUCRETTET
www.ducrettet.com
Tél. 04 50 95 01 23
- LIDEA
www.lidea-seeds.fr
Tél. 05 59 92 38 38
Produits : Lidcover melifere
- NOVA FLORE
www.nova-flore.com
Tél. 02 41 22 10 55
Produits : Gamme très diversifiée
- NUNGESSION SEMENCES
www.nungesser-semences.fr
Tél. 03 88 22 10 74
Produits : SEDAMIX Nectar, SEDAMIX Pollen et Miel, SEDAMIX Pollen sauvage
- SEMENCE NATURE
www.semence-nature.fr
Tél. 09 72 10 66 00



Privilégiez les semences issues de la filière « **Végétal Local du Massif Armoricain** » afin d'accueillir un maximum de polliniseurs. Ces fournisseurs proposent des mélanges de graines collectées localement, adaptées aux conditions de notre territoire et aux cycles biologiques des polliniseurs présents, tout en préservant la diversité génétique des plantes mellifères.

BIBLIOGRAPHIE : POUR ALLER PLUS LOIN

Office Français pour la Biodiversité : www.ofb.gouv.fr/les-polliniseurs

Végétal Local : www.vegetal-local.fr/la-marque

Brochure : Liste des plantes attractives pour les abeilles. Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, juin 2017. Disponible en pdf sur le site de FranceAgriMer.